

---

## LES PRINCIPES DE LA COMMUNAUTE

---

### Présentation par François-Philippe GALVANE

---

Ces Principes de la Communauté ont été élaborés et diffusés par l'Etat Français (Le « Gouvernement de Vichy ») .

Le texte que nous reproduisons est tiré du site Wikipédia (Article «Principes de la Communauté») qui mentionne la référence du livre dont ils sont tirés (à la note 1), à savoir : Maréchal Pétain – « La France nouvelle- Principes de la Communauté- Suivi des appels et messages, 17 juin 1940-17 juin 1941 », Fasquelle Editions,1941,172p.- p.7-11 –

Le Gouvernement de Vichy a mauvaise presse et est même cause de dissensions dans l'opinion, comme peut l'être la terreur révolutionnaire de 1793 et le génocide vendéen.

Contrairement à Clémenceau, nous ne pensons pas que la Révolution soit un bloc, de même que nous ne pensons pas que Vichy soit un bloc.

1789 n'est pas 1793 (même si certains le pensent), la césure c'est bien sûr la mort du Roi le 21 janvier 1793. Et 1940-1941 ce n'est pas 1943-1944 (même si certains le pensent), la césure c'est bien sûr l'invasion de la zone libre en novembre 1942.

De même que Tocqueville voyait plus la continuité que la rupture (qui a existé) entre l'Ancien Régime et la Révolution, de même nous voyons plus la continuité entre la III<sup>o</sup> République, l'Etat Français, le Gouvernement provisoire, la IV<sup>o</sup> République et la V<sup>o</sup> République que la rupture (qui a aussi existé). Les régimes politiques passent, la Nation Française reste (au moins tant qu'elle n'est pas remplacée par d'autres nations suite à des invasions migratoires, mais ceci est un autre sujet).

Pour illustrer cette continuité et cette complexité , on peut citer par exemple :

- Cécile Desprairies – « L'héritage de Vichy » (ces 100 mesures toujours en vigueur), Armand Colin, 2012.
- Gérard Noiriel – « Les origines républicaines de Vichy », Hachette-Littérature, 1999.
- Bénédicte Vergez-Chaignon - « Les Vichysto-résistants » (de 1940 à nos jours), Perrin, 2008.
- Etc...

En un mot, nous refusons ce « Sida mental » (Louis Pauwels) qu'est « l'ethno-masochisme » (Guillaume Faye). Et nous rejetons le réflexe pavlovien de la soumission à « cette insupportable police de la pensée » selon l'expression d'Annie Kriegel que nous citons de mémoire, qu'est le « politiquement et historiquement correct ».

Si donc, il se trouve des éléments positifs dans l'héritage de Vichy, nous les recueillons et ces Principes de la Communauté en font partie. Les voici :

---

# Les seize principes de la Communauté

I - L'homme tient de la nature ses droits fondamentaux, mais ils ne lui sont garantis que par les communautés qui l'entourent ; sa famille qui l'élève, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège.

II - Reconnaître à l'homme des droits sans lui imposer des devoirs, c'est le corrompre. Lui imposer des devoirs sans lui reconnaître des droits, c'est l'avilir.

III - La liberté et la justice sont des conquêtes. Elles ne se maintiennent que par les vertus qui les ont engendrées : le travail et le courage, la discipline et l'obéissance aux lois.

IV - Les citoyens doivent travailler à rendre la société toujours meilleure. Ils ne doivent pas s'indigner qu'elle soit encore imparfaite.

V - L'esprit de revendication retarde les progrès que l'esprit de collaboration réalise.

VI - Tout citoyen qui cherche son bien propre hors de l'intérêt commun, va contre la raison et contre son intérêt même.

VII - Les citoyens doivent à la Patrie leur travail, leurs ressources et leur vie même. Aucune conviction politique, aucune préférence doctrinale ne les dispensent de ces obligations.

VIII - Toute communauté requiert un chef.

Tout chef, étant responsable, doit être honoré et servi. Il n'est pas digne d'être un chef dès qu'il devient oppresseur.

IX - L'État a pour fins la sécurité, le bonheur et la prospérité de la souveraineté de la Nation.

Il doit au criminel le châtement, à l'innocent la protection, à tous la souveraineté des lois.

Ces hauts devoirs définissent sa mission. Il ne l'accomplit qu'en exerçant l'autorité dans la justice.

X - L'État doit être indépendant et fort.

Aucun groupement ne peut être toléré, qui oppose les citoyens les uns aux autres, et tend à ruiner l'autorité de l'État.

Toute féodalité met en péril l'unité de la Nation. L'État se doit de la briser.

XI - L'État demande aux citoyens l'égalité des sacrifices : il leur assure en retour l'égalité des chances.

XII - L'École est le prolongement de la Famille. Elle doit faire comprendre à l'enfant les bienfaits de l'ordre humain qui l'encadre et le soutient. Elle doit le rendre sensible à la beauté, à la grandeur, à la continuité de la Patrie. Elle doit lui enseigner le respect des croyances morales et religieuses, en particulier de celles que la France professe depuis les origines de son existence nationale.

XIII - Ni la naissance ni la fortune ne confèrent le droit au commandement.

La vraie hiérarchie est celle du talent et du mérite.

XIV - L'économie d'un pays n'est saine que dans la mesure où la prospérité des entreprises privées concourt au bien général de la communauté.

XV - La fortune n'a pas seulement des droits ; elle a aussi des devoirs proportionnés aux pouvoirs qu'elle confère.

XVI - L'État délègue à ses fonctionnaires une part de son autorité et leur fait confiance pour l'exercer en son nom ; mais pour cette raison même, il punit leurs défaillances avec une sévérité exemplaire.